



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 février 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	51

Date de convocation

13 février 2025

Moyens généraux – Marché de fournitures, installation et maintenance d'une infrastructure de virtualisation

**N° de la délibération
2025-091**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 février 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1 et R.2124-2 ;

Vu la délibération n°2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant qu'une infrastructure de virtualisation est en place pour répondre aux besoins de la collectivité en matière d'exploitation des systèmes d'informations entre ses différents sites et ce afin de mettre à disposition des agents et élus les outils informatiques adaptés à leurs besoins,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'installer une nouvelle infrastructure de virtualisation à haute disponibilité et de reconvertir la solution actuelle de virtualisation en solution de Plan de Reprise d'Activité (PRA) car la solution actuelle arrive en fin de garantie constructeur et ne pourra absorber les évolutions du SI sur les années avenir ;

Il convient donc de lancer une consultation qui a pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance d'une infrastructure de virtualisation. La consultation comporte les prestations suivantes :

- Le renouvellement de l'infrastructure de virtualisation en haute disponibilité qui sera suffisamment dimensionnée pour absorber les besoins actuels et futurs.
- Le renouvellement de l'onduleur 10KVA et/ou du pack de batterie
- La mise à jour de la plateforme de bureau virtualisé UPD vers des profils FSlogix et la migration des profils UPD existant.
- La réalisation de Template de machine virtuelles dans la version de l'OS Windows serveur qui sera retenu (2022/2025).
- Assurer l'intégration du système dans les règles de l'art
- Maintenir le système dans un état optimal d'exploitation avec un haut niveau de disponibilité et un minimum d'interruption de service.
- Fourniture d'une maintenance matérielle pour l'ancienne infra converti en PRA.

Au regard de la spécificité des licences windows, il est proposé d'introduire les prestations supplémentaires éventuelles (PSE, ex options) suivantes :

- PSE 1 (Option 1) :
 - Microsoft Windows Server standard 2022 Data Center (open gouv)
 - Windows Server 2022 CAL (open gouv)
 - Windows Remote Desktop 2022 CAL 1 USER (open gouv)
 - Microsoft Office 2024 LTSC (open gouv)
- PSE 2 (Option 2) :
 - Microsoft Windows Server standard 2022 Data Center Licence occasion
 - Windows Server 2022 CAL Licence occasion
 - Windows Remote Desktop 2022 CAL 1 USER Licence occasion
 - Microsoft Office 2021 Std Licence occasion

Considérant l'estimation des prestations, entre 316 000 € HT et 366 000 € HT, il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Considérant l'article L2113-11 du code de la commande publique le marché n'est pas alloti car la dévolution en lots séparés risquerait de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations ;

Considérant la nature des prestations, le marché débutera à compter de sa notification jusqu'à la vérification du service régulier pour le déploiement de l'infrastructure puis jusqu'à l'achèvement de la « garantie constructeur » d'une durée de 5 ans ;

Considérant qu'au regard de la nature des prestations, il est proposé les critères d'analyse des offres suivants :

- 40 points pour le prix,
- 60 points pour la valeur technique,

Considérant l'avis favorable du bureau du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 51 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant ainsi que les éventuels avenants et tous documents afférents à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 19 février 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo